
Budget Primitif 2024

Rapport de présentation

Table des matières

Introduction	3
1. Section de fonctionnement	4
1.1 Les recettes : une évolution inférieure à l'inflation.....	4
1.1.1 La fiscalité : le maintien des taux votés en 2018.....	4
1.1.2 La Dotation Globale de Fonctionnement	4
1.1.3 Les dotations de la Communauté de Communes Rives de Moselle.....	5
1.2 Les dépenses	6
1.2.1 Services administratifs et ressources	7
1.2.2 Epanouissement et rayonnement	8
1.2.3 Services techniques	9
1.2.4 Solidarités et enfance.....	9
2. La section d'investissement : au service des ambitions maiziéroises.....	11
2.1 Les recettes d'investissement	11
2.2 Les dépenses d'investissement.....	13
2.3 Un Plan Pluriannuel d'Investissements qui accompagne l'évolution de la Ville et répond aux défis de demain.....	15

Introduction

Le budget 2024 s'inscrit dans un contexte toujours incertain, avec une inflation encore élevée et une recrudescence des tensions internationales. Pourtant, malgré ces difficultés externes et sans lien avec la commune, grâce aux efforts et actions que la municipalité a mis en place très rapidement, indispensables pour conserver la capacité d'autofinancement, la ville de Maizières-lès-Metz est en mesure de poursuivre les projets majeurs du mandat, et de renforcer ses investissements en matière de rénovation du patrimoine municipal et son action en faveur de la transition écologique.

Le Budget Primitif 2024 traduit ainsi les engagements municipaux pour les 3 prochaines années du mandat.

Pour autant, la municipalité reste attentive à la préservation des équilibres financiers et poursuit ses actions en faveur de la maîtrise de ses charges de fonctionnement, grâce notamment à de nouvelles économies qui seront réalisées d'une part en matière d'énergie avec la poursuite des mesures de sobriété (passage en Led et abaissement lors des heures de faible passage de l'éclairage public, abaissement des températures de chauffage dans les bâtiments selon les recommandations des services de l'Etat et à l'exception de ceux accueillant des jeunes enfants, sensibilisation aux comportements plus vertueux) et par des investissements de performance énergétique, et d'autre part en matière de maîtrise de la masse salariale grâce à la ré-interrogation du besoin de remplacement à l'occasion de chaque départ afin de mettre en permanence en adéquation les emplois avec les besoins réajustés en termes de services.

Ainsi, grâce à un niveau d'autofinancement qui s'inscrit en cohérence avec sa volonté d'investir, la mobilisation d'emprunts nouveaux reste maîtrisée, limitant en conséquence son impact sur la charge de la dette. Ce budget 2024 ne nécessitera, par ailleurs, aucune hausse de la fiscalité.

Le budget 2024 reflète le volontarisme de l'équipe municipale et permettra d'engager un volume de travaux ambitieux : poursuite de la construction d'un groupe scolaire et périscolaire au Val-Maidera, travaux de sécurisation et d'aménagement de la voirie, végétalisation de la Ville et des cours d'école, poursuite de la rénovation de l'éclairage public et du patrimoine municipal avec pour ambition de lutter contre le changement climatique et de faire face aux défis de demain.

Le Budget Primitif 2024 est conforme aux orientations budgétaires précédemment débattues et ses principaux indicateurs financiers sont les suivants :

	BP 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	13 338 911,32 €
Recettes réelles de fonctionnement, y compris résultat reporté	19 922 314,63 €
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette et charges exceptionnelles)	13 097 107 €
Intérêts de la dette (Article 66111)	205 600 €

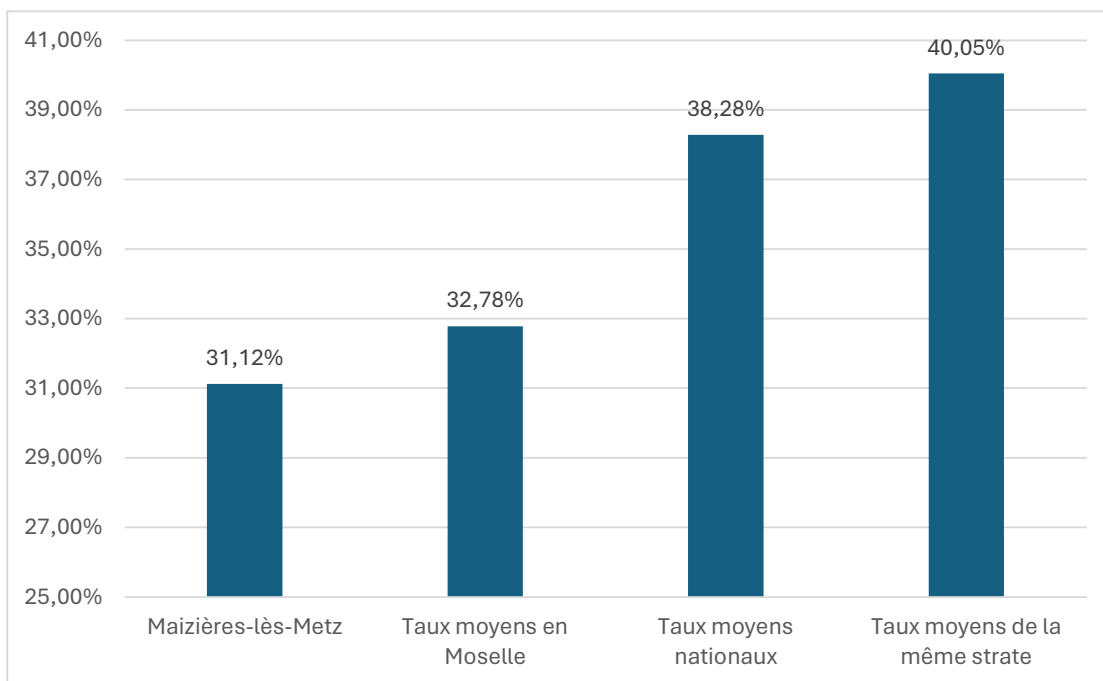
1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes : une évolution inférieure à l'inflation

1.1.1 La fiscalité : le maintien des taux votés en 2018

Comme indiqué lors du Débat sur les Orientations Budgétaires du 1^{er} mars dernier, les taux de la fiscalité locale ne connaîtront pas d'évolution pour l'année 2024. Cela est rendu possible par une gestion rigoureuse des dépenses de la collectivité et par des mesures mises en place depuis de nombreuses années afin de permettre une réduction des dépenses sans impacter la qualité des services rendus à la population (rénovation thermique, sobriété énergétique, groupement de commandes...). Ces stratégies économiques ont trouvé une résonance plus forte face au mur de l'inflation qui a touché de plein fouet les collectivités territoriales.

Pour mémoire, les taux pratiqués à Maizières-lès-Metz sont plus bas que l'ensemble des moyennes de comparaison.



Comparaison des taux votées de la Taxe Foncière Bâtie (données 2022 et 2023)

Comme les années précédentes, l'évolution du montant entre les exercices 2023 et 2024 n'est due qu'au taux de réactualisation des bases (3,9%), qui est une des dispositions de la Loi de Finances du décembre 2017 et aucunement le reflet d'une volonté municipale.

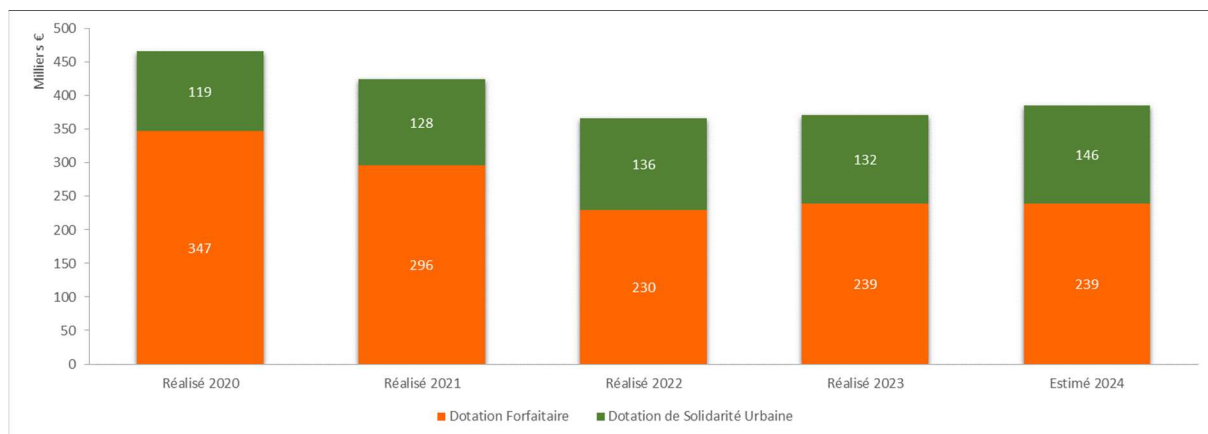
1.1.2 La Dotation Globale de Fonctionnement

La répartition de la DGF répond aux mêmes règles que les concours d'Etat au sein d'une enveloppe donnée, les hausses, qu'elles soient mécaniques (variation de la population) ou décidées par le législateur (hausse annuelle minimale de la DSU et de la DSR) sont financées par un écrêtement de la

dotation forfaitaire des communes (sous condition de potentiel fiscal) et par une réduction uniforme de la dotation de compensation des EPCI (dotation de compensation de la part salaire ou DCPS).

La Ville de Maizières-lès-Metz a une DGF composée de :

- La Dotation forfaitaire : 239 000 euros
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) présentant un montant de 146 000 euros



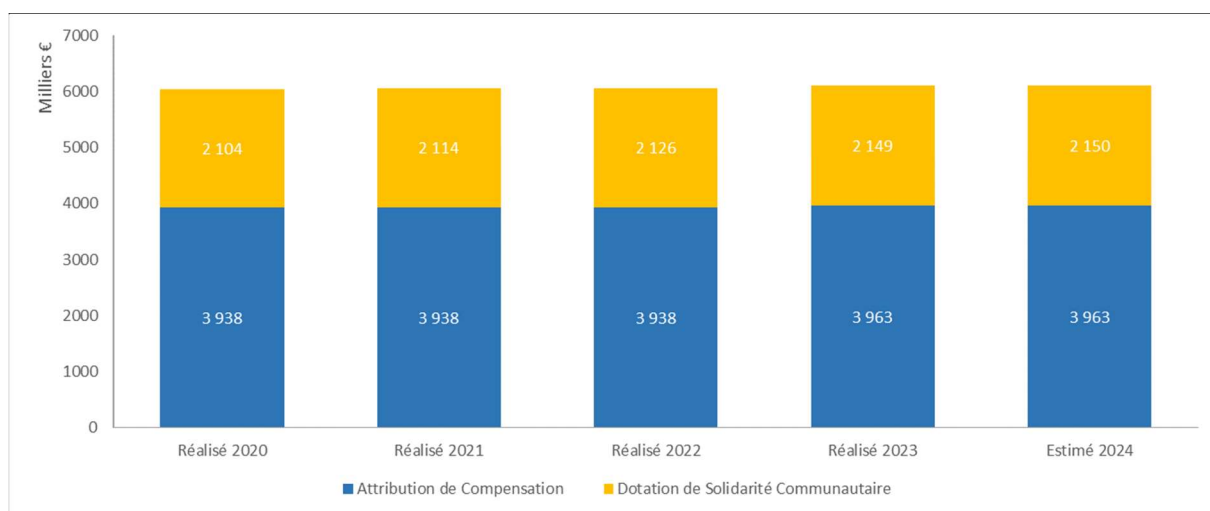
Evolution de la DGF entre 2020 et 2024 (estimé) en euros.

1.1.3 Les dotations de la Communauté de Communes Rives de Moselle

La LFI 2024 prévoit la recombinaison des dotations intercommunales avec la revalorisation annuelle de la dotation d'intercommunalité (DI) qui passe de 30 millions d'euros à 90 millions d'euros à compter de 2024. Corrélativement, le plafond d'augmentation de la dotation d'intercommunalité par habitant est relevé à +20% au lieu de +10 par an.

Les recettes provenant de la Communauté de Communes de Rives de Moselle sont composées de l'Attribution de Compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Le montant estimé pour l'exercice 2024 devrait être comparable à celui perçu lors de l'année précédente. Ainsi, les dotations intercommunales devraient représenter 6 112 675 euros, composées de 3 962 675 euros au titre de l'Attribution de Compensation et de 2 154 919 euros au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire.



Evolution des dotations intercommunales perçues) en milliers d'euros.

1.2 Les dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024
SERVICES ADMINISTRATIFS ET RESSOURCES	8 194 168,00	8 567 925,00
Rémunérations, formations et indemnités des élus	7 354 593,00	7 563 230,00
Direction Générale	308 810,00	249 170,00
Moyens et Marchés Publics	457 095,00	667 871,00
Informatique (hors remboursement du service commun)	73 670,00	87 654,00
EPANOUISSEMENT ET RAYONNEMENT	985 856,00	1 119 307,00
Service culturel	110 960,00	116 150,00
Conservatoire	24 716,00	25 875,00
Médiathèque	44 485,00	45 092,00
Périscolaire et Extrascolaire	391 540,00	449 740,00
Jeunesse et Sports	22 365,00	47 350,00
Communication	168 530,00	180 140,00
Subventions culturelles et divers	63 460,00	89 960,00
Subventions sports	159 800,00	165 000,00
TECHNIQUE	2 017 685,00	2 024 400,00
Services techniques et espaces verts	2 017 685,00	2 024 400,00
PROXIMITE ET POPULATION	7 935,00	12 810,00
Etat-civil - Population	1 500,00	6 300,00
Police Municipale	6 435,00	6 510,00
SOLIDARITE ET AFFAIRES SCOLAIRES	830 607,00	856 295,00
Subvention au CCAS	400 000,00	400 000,00
Relais Petite Enfance	9 820,00	10 900,00
Emploi – Prévention - Santé	21 728,00	21 400,00
Affaires scolaires	399 059,00	423 995,00
FINANCES	6 658 218,64	7 344 858,63
Charge de la dette et autres frais financiers	85 524,86	236 804,32
Fonds de péréquation intercommunal et communal	350 000,00	425 000,00
Contribution aux syndicats intercommunaux	20 150,00	21 150,00
Divers	6 202 543,78	6 661 904,31
TOTAL DEPENSES	18 694 469,64	19 925 595,63

Présentation des dépenses de fonctionnement par domaines d'intervention ou par services – comparatif BP 2023/BP 2024 - montants en euros

Comme depuis dix ans, les services de la Ville de Maizières-lès-Metz auront à leur disposition des moyens financiers importants permettant de répondre aux attentes des habitants et d'assurer l'ensemble des missions de service public.

De nombreuses dépenses courantes sont attendues en progression en raison de l'inflation ; il s'agit notamment des achats de fournitures, de carburant, des prestations d'entretien maintenance et réparations, des assurances, du nettoyage des locaux...

Si les variations de prix expliquent une partie de l'évolution des dépenses entre 2023 et 2024, l'adaptation du service aux besoins participe également aux augmentations de différents postes de dépenses.

1.2.1 Services administratifs et ressources

Comme les années précédentes, le premier poste de dépense de la collectivité reste les frais de personnel qui progressent de 2,8% par rapport au BP précédent. Cette évolution est le résultat des décisions du Gouvernement pour la revalorisation des rémunérations des agents de la Fonction Publique Territoriale (évolution du point d'indices, réforme des grilles, revalorisation du SMIC...) car dans le même temps, le nombre d'agents communaux est resté stable (212 agents en 2023 et 213 agents prévus pour 2024).

Ainsi, l'exercice budgétaire sera impacté par la poursuite de décisions gouvernementales ne faisant pas l'objet de compensation :

- Hausse du point d'indice de 1.5% au 1^{er} juillet 2023, (coût estimé pour 2024 : 120 000 euros).
- Rehaussement progressif des grilles des plus bas salaires intervenus au 1^{er} mai 2023.
- Augmentation de la prise en charge des frais de déplacements et des abonnements de transport domicile/travail au 1^{er} septembre 2023.
- Augmentation du forfait d'indemnisation des jours de CET appliquée dès cette année.
- Augmentation de 5 points majorés dès le 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des grilles de rémunération.

En 2024, les dépenses de personnel sont estimées pour le chapitre 11 à 142 220 euros et 7 207 310 euros au chapitre 12. Le budget primitif prend également en compte les évolutions statutaires plus « classiques » telles que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), évalué à 19 000 euros.

Enfin, le plan d'optimisation des dépenses de fonctionnement sera poursuivi. En matière de maîtrise de la masse salariale, les principales mesures concernent la réinterrogation du besoin de remplacement à l'occasion de chaque départ, la lutte contre l'absentéisme et le maintien dans l'emploi, et enfin la maîtrise du recours aux remplacements temporaires.

Le budget de la Direction Générale comprend 163 000 euros au titre du remboursement des frais liés à la mutualisation du service informatique avec la Communauté de Communes Rives de Moselle. Pour mémoire, Ces frais sont remboursés une fois l'an à l'année N+1 par la Ville suivant une clef de répartition conventionnelle, qui contribue à baisser le volume financier consacré au pôle informatique. Concernant les dépenses d'investissement, le remboursement se fera au réel au moyen d'une subvention d'équipement. Le périmètre de ce service connaît un accroissement avec l'entrée de nouvelles communes à compter de cet exercice. Au niveau des études, 16 000 euros sont prévus pour mener en lien avec La Poste une campagne d'adressage permettant la mise en place de la base unique adresse. Le faible montant de cette dépense est due à une mutualisation de commande sous le giron de l'EPCI Rives de Moselle.

Le service des moyens généraux aura à sa disposition 667 871 euros permettant notamment d'assumer les frais de ménage des bâtiments sportifs ou le nettoyage des vitres (339 441 euros). Ce poste a connu une évolution par rapport aux budgets précédents en raison de l'inflation – tout particulièrement l'ensemble des dernières revalorisations du SMIC - ainsi que par la volonté de la Ville de Maizières-lès-Metz de mettre en place un marché d'insertion. Il s'agit des marchés de services qui ont pour objet la qualification et l'insertion professionnelles de personnes en difficulté (du type appui et accompagnement à l'emploi, formation, etc.) et pour lesquels la réalisation de travaux ou de services est définie comme support à l'action d'insertion. De plus, avec un taux d'encadrement supérieur et un volume horaire supérieur par rapport aux années précédentes, ce marché devrait obtenir des résultats plus satisfaisant que ceux des prestataires précédents et il répond ainsi à une forte attente des différents clubs sportifs. Il est aussi possible d'indiquer qu'environ 165 000 euros seront consacrés au marché des assurances et que 53 400 euros permettront de mener à bien un leasing pour un camion Ampliroll avec bennes et caisson (une de 10 m³, une de 30 m³ et un porte engins). Le contrat envisagé permettrait d'associer l'entretien courant à celui des pneus et l'assurance de ce véhicule qui viendra remplacer le précédent camion acquis en 1989. Il est intéressant de noter que de part sa capacité de chargement et en raison de la nouvelle organisation des services techniques, une large partie de cette dépense annuelle sera couverte par des économies et une diminution – au sein du budget des services techniques – de recours à des entreprises pour l'évacuation de déchets, en particulier ceux issus de la tonte et de l'élagage. Cette dépense est aussi complémentaire à la création de quais de chargement permettant de faciliter les opérations de déchargement des bennes.

1.2.2 Epanouissement et rayonnement

Les politiques pour la jeunesse, la vie associative, s'inscriront en 2024 dans la continuité des objectifs poursuivis depuis le début du mandat : développement d'un service public aux associations qui soit en résonance avec les besoins de réactivité et de proximité : lutte contre les inégalités d'accès des jeunes aux offres culturelles et sportives, accompagnement de toutes les jeunes vers la prise d'autonomie, l'initiative et l'engagement sur le territoire, la promotion et la valorisation de toutes les formes de solidarité.

L'année 2024 est aussi placée sous les auspices d'une année sportive avec l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques par Paris. La Ville de Maizières-lès-Metz souhaite s'inscrire pleinement dans cette dynamique en organisant à la fin du mois de mai des Olympiades réunissant les villes jumelées de Bukowsko (Pologne) et de Bad-Wunnenberg (Allemagne) ainsi que des enfants scolarisés dans notre commune. Le service des sports disposera d'un budget de 17 000 euros pour réaliser cette belle action qui permettra d'allier découvertes culturelles, épreuves sportives et moment de loisirs. Parallèlement à cela, le service Jeunesse et Sport disposera d'un peu plus de 30 000 euros pour la réalisation de ses activités quotidiennes notamment à destination des adolescents via le Point Jeunes. Cette politique de prévention trouve un nouveau sens à la suite des événements de juin dernier.

Les associations sportives ne seront pas oubliées car elles pourront compter sur 165 000 euros de subventions pour la réalisation de leurs actions quotidiennes.

Le service périscolaire et extrascolaire bénéficiera d'un budget de 449 740 euros permettant de remplir l'ensemble de ces actions à destination des enfants en s'appuyant sur les deux nouvelles structures – Sainte-Marie et les Lutins du Parc – inaugurées en septembre dernier.

Les acteurs culturels pourront s'appuyer sur 89 960 euros de subventions pour soutenir l'ensemble des activités associatives et sur le fonctionnement des services de la médiathèque (45 092 euros avec 16 000 euros pour l'achat de documents et 9 200 euros pour le renouvellement de l'accès à la base de

documents numériques Limédia), du conservatoire (25 875 euros dont 7 000 euros pour la reconduction du festival Mondes Sonores) et du TRAM (116 150 euros dont 95 000 euros pour l'achat de spectacles y compris à destination du jeune public).

La volonté de maintenir des actions culturelles de qualité et accessibles à tous est ainsi réaffirmée notamment par le parcours culturel à destination des écoles (21 187 euros) ou avec le soutien toujours affiché au Théâtre DEST et au festival Jeune Public *La Marelle*.

1.2.3 Services techniques

Après une année 2023 marquée par une très forte hausse des dépenses d'énergie (électricité, gaz), l'année 2024 sera marquée par une stabilisation voire une légère baisse, sans toutefois revenir au niveau d'avant-crise. Ainsi, la prévision au BP 2024 est arrêtée à 1 098 030 euros répartis entre 368 080 euros pour le chauffage des bâtiments, 729 950 euros pour l'électricité. Cette situation s'explique par une baisse des prix sur les marchés de fourniture et surtout d'autre part, par les efforts d'économies (sobriété et investissement de performance) réalisés en 2023 et qui seront encore poursuivis en 2024 permettant de réduire les consommations et donc les coûts. Les fluides représentent 56,44% du budget des services techniques en y ajoutant les 44 514 euros dévolus à la fourniture en eau.

A la suite des fluides, le poste de dépenses le plus important réside dans les différents contrats et marchés souscrits par la Ville de Maizières-lès-Metz. Ces derniers permettent d'entretenir et de préserver le patrimoine municipal ainsi que le cadre de vie agréable de la commune. Il est possible de citer :

- L'entretien de l'éclairage public : 67 363 euros.
- Le marché de gestion des eaux pluviales, qui a été relancé en ce début d'année, et dont le montant est estimé aux alentours de 80 000 euros.
- 178 000 euros pour l'entretien des espaces verts et des cours d'école.
- 20 000 euros pour des prestations d'éco pâturage au sein du Parc de Brieux.
- 32 000 euros pour l'entretien des toitures.
- 125 000 euros pour divers entretiens et levées de conformité au sein des bâtiments.
- 33 500 euros pour l'entretien du matériel roulant de la collectivité.

1.2.4 Solidarités et enfance

Le budget alloué à ces différents services s'inscrit dans la continuité des sommes accordées en 2023 et dans la lignée des actions développées depuis de nombreuses années.

La subvention d'équilibre pour le Centre Communal d'Action Sociale sera de 400 000 euros. Elle permettra de financer les actions de solidarités et d'aides aux personnes en difficultés, de contribuer au développement du chantier d'insertion et aux conditions optimales d'accueil des enfants au sein de la Crèche Au Jardin du Petit Prince. De plus, cette subvention d'équilibre concourra aux traditionnels événements à destination des seniors, comme les goûters hebdomadaires, les ateliers ludiques et intergénérationnels ou encore les moments de convivialités lors des fêtes de fin d'année (repas des seniors, colis ou bon d'achat auprès des commerces maiziérois).

Il est important de noter que la persistance des difficultés de recrutement dans le secteur de la petite enfance, qui concerne l'ensemble du territoire national, empêche d'offrir toute la capacité d'accueil et donc d'atteindre un niveau d'activité optimal. Cet élément pourrait avoir un impact sur les recettes du CCAS et donc conduire, au cours de cet exercice budgétaire, à une décision modificative.

Le Relais Petite-Enfance se verra attribuer un budget équivalent à celui de l'année précédente (10 900 euros) permettant de maintenir les activités proposées voire de les améliorer. Les activités se déroulent en grande partie au sein de la nouvelle structure Les Lutins du Parc offrant ainsi des conditions d'accueil optimales pour les enfants et les assistants maternels. De plus, des temps forts de formation se dérouleront tout au long de l'année.

Avec 424 000 euros, le budget des affaires scolaires reste conséquent et comme les années précédentes, il s'organisera entre les aides aux écoles et les navettes de transports scolaires.

2. La section d'investissement : au service des ambitions maiziéroides

2024 marque l'entrée dans la deuxième moitié du mandat, et sera caractérisée par la montée en puissance des dépenses d'investissement pour la mise en œuvre des principales réalisations du mandat, avec notamment la poursuite de la construction du groupe scolaire et périscolaire au Val-Maidera, la conclusion des études de rénovation du quartier Kennedy, l'engagement de la rénovation du groupe scolaire de Brioux et de l'école élémentaire Pasteur ou encore la poursuite de la végétalisation de la ville ou du passage en Leds.

Il est également prévu de renforcer le programme de rénovation du patrimoine entamé depuis le début du premier mandat, dans un souci d'offrir aux habitants et aux usagers des services adaptés et de qualité, et d'engager toujours plus la ville dans la transition écologique à l'image de ce qui est fait au COSEC dont les travaux sont dans leurs toutes dernières phases. Malgré l'accélération entamée depuis trois ans, le volume et la diversité du patrimoine municipal sont tels que la remise en état devra encore s'étendre sur plusieurs années. La municipalité souhaite engager le maximum de rénovations dans les meilleurs délais possibles.

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements connaissent peu d'évolutions par rapport à celles de l'année précédente.

On peut noter la mobilisation d'un emprunt de trois millions d'euros permettant de soutenir la politique d'investissement mise en place par la Ville de Maizières-lès-Metz.

Le montant prévisionnel de FCTVA lié aux travaux d'investissement est maintenu au même niveau que celui inscrit au budget précédent. Le produit des amendes de police est ramené à un montant moyen enregistré ces dernières années (105 000 euros).

Les prévisions de taxe d'aménagement connaissent une augmentation de 20 000 euros, en lien avec les autorisations d'urbanisme accordées sur l'ensemble du ban communal.

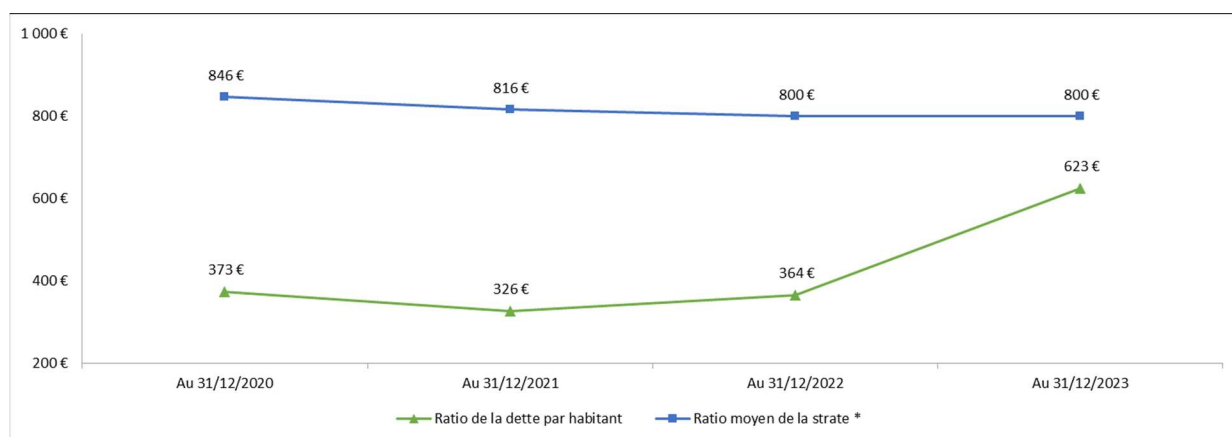
Le BP 2024 indique un montant de cessions à 2 180 000 euros.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024
Restes à réaliser	1 465 135,50	3 486 439,80
FCTVA	320 000,00	320 000,00
Taxe d'aménagement	100 000,00	120 000,00
Produit des amendes de police	25 000,00	105 000,00
Subventions	86 240,00	86 240,00
Cessions	2 325 000,00	2 180 000,00
Emprunts	3 500 000,00	3 000 000,00
TOTAL RECETTES REELLES	7 821 375,50	7 929 679,80
Recettes d'ordre - Virement de la section de fonctionnement	4 600 478,78	5 586 684,31
Recettes d'ordre - Amortissements	1 000 000,00	1 000 000,00
Recettes d'ordre - Opérations patrimoniales	-	-
TOTAL RECETTES D'ORDRE	5 600 478,78	6 586 684,42
Résultat d'investissement reporté	454 934,26	289 679,42
TOTAL RECETTES	13 876 788,54	16 174 043,53

Présentation synthétique des recettes d'investissement en euros – Comparatif BP 2023/ BP 2024.

Comme cela a déjà été évoqué à de nombreuses reprises à l'occasion des débats d'orientations budgétaires précédents en conseil municipal, la nécessité de recourir à l'emprunt dans les années à venir entraînera automatiquement une augmentation de l'annuité de la dette, de son encours et une dégradation des indicateurs tels que la dette par habitant ou la capacité de désendettement.

Il est intéressant de noter que ces derniers sont très en deçà des moyennes nationales et locales des villes de la même strate. Cette situation conduit à relativiser substantiellement la tendance de dégradation de ces indicateurs.



Comparatif du ratio de la dette par habitant à Maizières-lès-Metz et du ratio moyen de la strate entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2023.

L'épargne brute reste, quant à elle un élément incontournable d'analyse, car elle mesure la capacité à couvrir certaines dépenses obligatoires telles que le remboursement du capital de la dette et la dotation aux amortissements, et elle est le premier élément d'analyse de la capacité d'autofinancement.

Ainsi, sous l'effet conjugué d'une maîtrise des dépenses et d'un dynamisme des recettes relativement plus important que ces dernières années (l'inflation fait mécaniquement progresser les recettes fiscales), l'épargne brute devrait rester à des niveaux très satisfaisants.

Au cours de l'exercice 2024, la Ville de Maizières-lès-Metz souhaite souscrire un emprunt de trois millions d'euros pour compléter les subventions et les fonds propres destinés à la construction du nouveau groupe scolaire et périscolaire du Val-Maidera.

Le présent rapport d'orientations budgétaires évoque une situation où l'ensemble de cet emprunt serait mobilisé auprès des acteurs classiques du marché (taux d'intérêt à 4%) et n'intègre pas une proposition de financement alternative par les acteurs institutionnels que la Ville de Maizières-lès-Metz souhaite mobiliser (Caisse des Dépôts ou encore la Caisse d'Allocations Familiale de la Moselle). La mobilisation de cet emprunt de trois millions d'euros ferait évoluer le ratio de la dette par habitant aux alentours du niveau de la moyenne nationale des communes de la même strate.

2.2 Les dépenses d'investissement

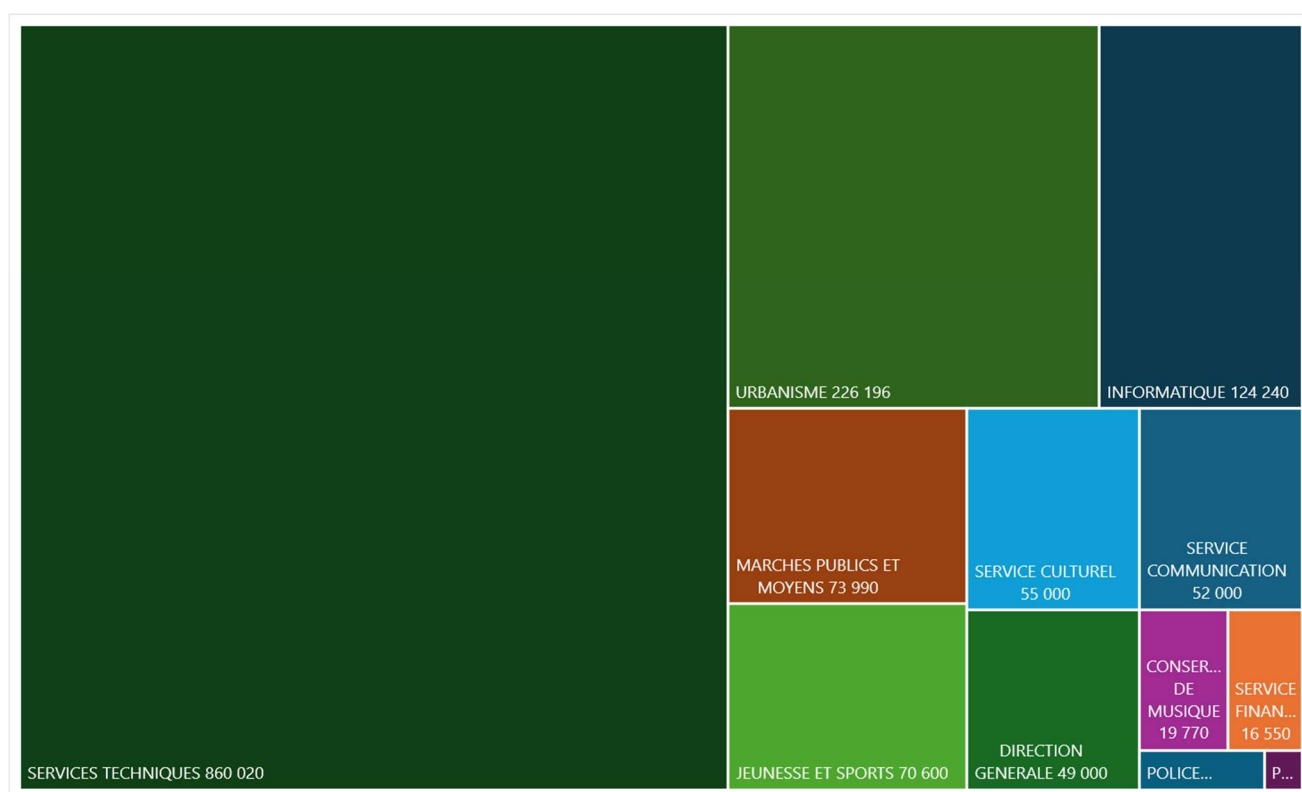


Schéma synthétique des crédits d'investissement classiques répartis par service – montant en euros.

SERVICE COMMUNICATION	52 000
SERVICE FINANCE	16 550
DIRECTION GENERALE	49 000
SERVICE CULTUREL	55 000
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	19 770
JEUNESSE ET SPORTS	70 600
INFORMATIQUE	124 240
MARCHES PUBLICS ET MOYENS	73 990
SERVICES TECHNIQUES	860 020
POLICE MUNICIPALE	7 850
PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	2 400
URBANISME	226 196

Répartition des crédits d'investissement classiques par service – montant en euros.

Entre la section de fonctionnement et les grands projets se trouvent les crédits de la section d'investissement gérés hors AP/CP qui permettent aux différents services municipaux de mener à bien de nombreux projets. L'exercice 2024 devrait mobiliser près de 1,6 millions d'euros de crédits d'investissement classiques.

Ainsi, 38 000 euros seront consacrés à une reprise du site internet de la Ville afin de l'adapter aux nouveaux supports de communication et aux nouvelles attentes des usagers. Cette vitrine web est devenue un des moyens les plus efficaces, avec les réseaux sociaux, de communiquer avec les usagers et depuis la crise sanitaire de la Covid-19 des services supplémentaires, comme la prise de rendez-vous, ont été ajoutés. Toujours dans le domaine informatique, 49 000 euros sont prévus au titre du remboursement du service informatique commun en lien avec l'EPCI Rives de Moselle et près de 125 000 euros sont attribués pour le volet informatique du budget investissement communal permettront de mener à bien des projets divers comme l'acquisition d'un nouvel outil de gestion des courriers et de parapheur électronique (50 000 euros).

Les économies d'énergies ne touchent pas seulement les bâtiments et les luminaires de l'éclairage public. Chaque geste est important et c'est pourquoi 55 000 euros seront consacrés au passage en Led des éclairages techniques de la scène du TRAM. Le Conservatoire quant à lui se verra affecter un budget de près de 20 000 euros pour le renouvellement des instruments de musique et de leurs équipements. Il est ainsi possible de citer l'achat de matériel de percussion pour 3 200 euros ou les 5 130 euros pour un tuba.

74 000 euros seront alloués au service des Moyens Généraux pour soutenir le bon fonctionnement des services avec des achats d'un véhicule (18 000 euros), à des structures de motricité pour le service périscolaire (6 500 euros) ou encore au matériel pour les femmes de ménage (14 000 euros). La Police Municipale bénéficiera d'un peu plus de 7 000 euros pour l'achat de nouveaux pistolets à impulsion électrique qui viendront remplacer les précédents acheter il y a maintenant près de dix ans. Cet outil, dissuasif, offre une grande complémentarité avec les autres armements utilisés par les policiers dans le cadre de leurs missions quotidiennes.

De façon très classique, les services techniques bénéficient de la somme la plus importante avec près de 900 000 euros en 2024 afin de mener différents projets. La création de quais de déchargement devrait être effective cette année (300 000 euros). Ces installations, à usage uniquement communal, permettront de limiter le temps de déchargement des déchets issus des opérations d'entretien de nos espaces verts et de s'assurer de leur revalorisation dans le cadre d'un marché. De plus, cette infrastructure limitera fortement les actions physiques des agents et diminuera donc les risques de blessures et d'accidents. Dans le même ordre d'esprit, 25 000 euros seront mobilisés pour la création

d'une aire de stockage des machines au sein du COSEC permettant ainsi d'éviter une dégradation accélérée du matériel communal et les déplacements vers les ateliers municipaux. Parallèlement, dans le cadre de la sécurisation des bâtiments communaux, le déploiement des nouvelles serrures se poursuivra avec un montant prévu de 140 000 euros.

Parallèlement, 37 200 euros seront consacrés aux études en lien avec la Communauté de Communes Rives de Moselle et d'autres partenaires sur la RD 953, notamment sur son tronçon en centre-ville, ainsi que sur le réaménagement de la Place de la Gare en lien avec l'émergence du quartier gare au nord et avec la montée en compétence mobilité de Rives de Moselle et la prochaine installation de ligne de transport en commun au sein des différents territoires de l'EPCI.

Les écoles ne seront pas oubliées avec un maintien de la dotation scolaire à 14 572 euros et différentes opérations sont prévues : la reprise de blocs sanitaires (30 000 euros), l'amélioration des conditions de travail des équipes enseignantes et de l'accueil des enfants – comme la construction d'un préau pour 20 000 euros au sein de l'école maternelle de Briex - ou encore l'achat d'une nouvelle structure de jeu (37 000 euros).

En complémentarité des travaux du COSEC, le service Jeunesse et Sport bénéficiera de près de 71 000 euros pour l'achat de nouveaux agrès sportifs afin de doter l'infrastructure rénovée d'un matériel moderne et adaptées aux pratiques sportives actuelles.

2.3 Un Plan Pluriannuel d'Investissements qui accompagne l'évolution de la Ville et répond aux défis de demain

Depuis maintenant plusieurs années, la Ville de Maizières-lès-Metz a mis en place un Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) permettant un pilotage précis des opérations d'investissement et de leurs prévisions de décaissement sur la période du mandat.

Le CGCT dispose que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement, plus couramment rencontrés sous le sigle AP/CP. S'inscrivant dans une logique de gestion pluriannuelle des opérations d'investissement, l'utilisation de la technique des AP/CP, établie sur le fondement des dispositions des articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT, permet au pouvoir adjudicateur de ne pas faire supporter à son budget primitif l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais uniquement les dépenses à régler au cours de l'exercice budgétaire.

Dès lors, les autorisations de programme – AP – sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement – CP – par leur insertion successive aux budgets primitifs de la Ville, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice budgétaire pour assurer la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Aussi, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement sur l'exercice s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

En 2024 aucune nouvelle autorisation de programme ne sera soumise à l'approbation de l'Assemblée et les projets resteront dans le même périmètre que ceux votés précédemment. Comme indiqué lors des DOB précédents, 2023 et 2024 seront des années denses en termes de mobilisation des dépenses d'investissement en raison du retard pris par les projets lors de la crise sanitaire de la Covid-19 et des problématiques de pénurie de certains matériaux.

L'ensemble de ces investissements représentera une dépense d'environ onze millions d'euros pour cet exercice budgétaire. Sur cette somme 130 000 euros et 180 000 euros seront consacrés aux derniers paiements des travaux sur le périscolaire Sainte-Marie et sur la structure des Lutins du Parc, qui sont entrés en service l'été dernier. Ces deux projets devraient être clôturés dans les prochains mois.

Le COSEC (1 100 000 euros) sera, à nouveau, ouvert à ses utilisateurs dans le courant des prochaines semaines. Ce chantier se fait en lien avec les associations qui occupent les locaux ainsi qu'en concertation avec les professeurs du collège afin que la rénovation ne perturbe pas les activités sportives qui s'y déroulent. De plus, la météo capricieuse et le volume des intempéries depuis le mois d'août dernier ont engendré un retard de quelques semaines en décalant la reprise de la toiture de la salle de sports de combats. Cet outil a d'ores et déjà reçu la visite de délégations étrangères qui se montrent très intéressées pour l'utiliser lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 voire à la suite de cette compétition lors de stages de perfectionnement. La qualité de cette infrastructure est aussi reconnue par la sélection de la candidature de Maizières-lès-Metz pour l'accueil des championnats du monde de tennis de table pour les malades de Parkinson et Alzheimer à l'automne prochain.

Les travaux d'aménagement de la voirie seront portés à un peu plus de 2 000 000 euros, afin de poursuivre l'amélioration de la sécurité de la voirie, du confort des usagers et de procéder à des opérations d'entretien tout en accompagnant le déploiement du Réseau de Chaleur Urbain. Cette somme permettra de réaliser, en lien avec Rives de Moselle, la réfection de la rue des Fleurs (450 000 euros), la reprise de la rue du 4 septembre et l'aménagement du parvis devant l'Hôtel de Ville (800 000 euros) et 150 000 euros permettront de reprendre le parking de l'ancien cimetière notamment en infiltrant l'ensemble de cette surface et en l'agrémentant d'arbres afin de lutter contre le phénomène des îlots de chaleur et de lancer la première phase de végétalisation sur la partie ouest. 480 000 euros permettront de solder ou de réaliser des travaux de voirie divers et 110 000 euros seront consacrés à des études, comme la végétalisation de la cour de la crèche et de l'école maternelle Pasteur ou encore la réfection de la rue Sainte-Marie.

200 000 euros sont fléchés pour le lancement de la Maîtrise d'œuvre sur la réfection du quartier Kennedy. Cette opération se fera en lien avec la Communauté de Communes Rives de Moselle, qui procédera à une reprise du réseau d'assainissement. A la suite de ces travaux, la Ville prendra le relais avec la volonté de rénover ce quartier (apaiser les voies de circulation, gestion alternative des eaux pluviales, changement des luminaires, création de places de stationnement).

La préservation du patrimoine communal et son amélioration est également l'une des priorités de la Municipalité. Elle verra, cette année, la mobilisation de 300 000 euros pour les changements des luminaires de différents quartiers pour des Leds. Ce système permet un éclairage plus efficace tout en étant moins gourmand en termes de consommation électrique avec un amortissement de ces dépenses dans les trois prochaines années. 1 200 000 euros permettront de mener à bien l'isolation thermique des écoles élémentaires Pasteur et Brioux. Pour cette dernière, 445 000 euros seront investis dans la réfection de l'ensemble des sols et des peintures des salles de classe.

A la suite du choix du cabinet d'architecture Paul Le Quernec, le projet de l'école du Val-Maidera suit son cours et les travaux devraient démarrer d'ici à la fin de l'année à la suite de la consultation des entreprises. La phase de gros-œuvre étant une des plus onéreuse dans ce projet, il est prévu d'inscrire 5,2 millions d'euros pour cet exercice budgétaire.

Pour financer ces investissements, la Ville va s'appuyer sur un plan de cessions foncières, des subventions notifiées à percevoir et sur ses recettes propres. Comme indiqué plus haut, la Ville de Maizières-lès-Metz mobilisera pour cette année un emprunt de 3 millions d'euros qui sera fléché vers

la construction de la nouvelle école du Val-Maidera. Les échéances de cet emprunt seront compensées, à l'ouverture de l'école, par l'arrêt du service des navettes de bus (248 000 euros au BP 2024).

Ainsi, après avoir analysé ses capacités d'investissement, la Ville va porter à près de 25 millions d'euros ses investissements (PPI sur l'ensemble de la période), œuvrant ainsi à améliorer le quotidien des Maiziérois dans de nombreux domaines.

Ces montants seront financés via des ventes de foncier (2,2 millions d'euros) et nécessiteront certainement un recours à l'emprunt dans les exercices à venir (25% de son investissement).

Par ailleurs, pour ces différents programmes inscrits au PPI, la Ville a déjà un soutien de près de trois millions d'euros avec la contribution de la Région Grand Est (500 000 euros) et surtout du Département de la Moselle (2,2 millions d'euros) pour la construction de la nouvelle école. La Ville est pleinement mobilisée afin de trouver des financements complémentaires en s'appuyant sur les nouveaux dispositifs de l'Etat ou les nouveaux dispositifs mis en place par la Région ou le Département de la Moselle, ainsi qu'avec d'autres organismes comme la CAF de la Moselle (subventions sur la partie périscolaire et octroi d'un prêt à taux zéro).

Le reste des dépenses sera assumé sur les fonds propres, rendus disponibles par une gestion pragmatique et rigoureuse des finances communales par la Municipalité.

INTITULE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT				
	Montant total des autorisations de programme votées au 01/12/2023	Actualisation des projets	Montant total des autorisations de programme au Projet de BP 2024	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2023)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2025	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2026	Restes à financer (exercices 2024 et suivants)
Travaux divers d'aménagement de la voirie - ancien programme	4 269 761,06 €	0,00 €	4 269 761,06 €	4 255 002,06 €	14 759,00 €	0,00 €	0,00 €	14 759,00 €
Travaux divers d'aménagement de la voirie - nouveau programme	2 143 605,80 €	2 376 827,12 €	4 520 432,92 €	146 307,48 €	1 994 125,44 €	1 275 000,00 €	1 105 000,00 €	4 374 125,44 €
Construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Maidera	10 210 849,00 €	3 471 501,34 €	13 682 350,34 €	485 744,24 €	5 175 925,60 €	5 519 267,20 €	2 501 413,30 €	13 196 606,10 €
Aménagement d'un accueil périscolaire et extra scolaire rue Sainte Marie	2 513 536,63 €	-148 045,32 €	2 365 491,31 €	2 233 611,35 €	131 879,96 €	0,00 €	0,00 €	131 879,96 €
Construction d'un accueil périscolaire et extra scolaire au Parc Dany Mathieu	2 191 559,60 €	-97 469,56 €	2 094 090,04 €	1 913 845,73 €	180 244,31 €	0,00 €	0,00 €	180 244,31 €
Réhabilitation du Complexe Sportif Camille Mathieu	3 074 100,69 €	-37 908,00 €	3 036 192,69 €	1 931 766,88 €	1 104 425,81 €	0,00 €	0,00 €	1 104 425,81 €
Réaménagement du quartier Kennedy	4 811 575,64 €	-2 032 548,00 €	2 779 027,64 €	49 600,12 €	207 356,73 €	1 316 650,79 €	1 205 420,00 €	2 729 427,52 €
Mise en valeur du patrimoine municipal	1 436 955,85 €	2 044 524,00 €	3 481 479,85 €	414 875,11 €	1 966 604,74 €	800 000,00 €	300 000,00 €	3 066 604,74 €
Travaux d'aménagement, d'entretien et réparation des réseaux d'eaux pluviales	931 256,48 €	-314 760,00 €	616 496,48 €	464 645,78 €	77 960,00 €	40 000,00 €	33 890,70 €	151 850,70 €
Aménagement du Centre Médico Social pour accueillir la Police Municipale	131 584,05 €	0,00 €	131 584,05 €	131 584,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	31 714 784,80 €	5 262 121,58 €	36 976 906,38 €	12 026 982,80 €	10 853 281,59 €	8 950 917,99 €	5 145 724,00 €	24 949 923,58 €